



Chaussée d'Uvira, Quartier Général de la Mission Intégrée * B.P. 6899 - Bujumbura
Tél. : (257) 20 50 00 * Fax : (257) 20 51 63 * E-mail: publicinformation@un.org

L'ONUB aide à la distribution d'un lot de matériel scolaire



Catherine Collignon

Sommaire

L'Événement

- L'ONUB forme des officiers de la FDN en droits de l'Homme

Vie de la Mission

- L'ONUB aide à la distribution d'un lot de matériel scolaire
- Rapport de la Division des Droits de l'Homme de l'ONUB

Espace-Partenaires

Disette à Kirundo, le PAM intervient

Reportage

- Vers la création du Conseil chargé d'identifier les contraintes du développement
- L'ONUB offre des houes pour le regroupement et l'auto-développement des Batwa

Focus

- Actualités burundaises

Conférence de Presse

- Les Casques Bleus éthiopiens de l'ONUB font œuvre de charité à Gitega

L'ONUB forme des officiers de la FDN en droits de l'Homme



L'Adjoint principal de la Représentante Spéciale du Secrétaire Général de l'ONU au Burundi, l'Ambassadeur Nureldin Satti, a ouvert solennellement le mercredi 11 janvier 2006 dans les locaux de l'ONUB, un séminaire de formation des formateurs en droits de la Personne humaine et en droit international humanitaire à l'intention de 26 officiers de la Force de Défense Nationale (FDN) et des contingents militaires de l'ONUB.

Ce séminaire répond à une demande du Ministère de la Défense nationale pour une formation des hommes en uniforme suite aux nombreux cas de violations des droits de l'Homme constatés dans leurs rangs.

L'exécution de ce programme a été rendu possible grâce à la collaboration de la Division des Droits de l'Homme et du commandement de la Force de l'ONUB, du Ministère de la Défense Nationale et des anciens combattants et de celui en charge de la Solidarité nationale, des droits de la Personne humaine et du Genre.

L'Adjoint principal de la Représentante Spéciale du Secrétaire Général de l'ONU a salué la volonté des plus hautes autorités du Burundi qui accordent une grande importance à la promotion et à la protection des droits humains.

L'Ambassadeur Satti a rappelé aux participants que « le rôle primordial des forces de défense et de sécurité dans n'importe quel pays est de veiller au respect et à la sauvegarde des droits de tous les citoyens à commencer par les plus vulnérables ». Avant d'ajouter qu'« à l'issue de cet exercice, vous serez

capables de jouer pleinement votre rôle dans la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit dans votre cher pays ».

Les formateurs qui vont sortir de cette session devront transmettre les connaissances acquises à leurs compagnons d'armes. La formation permettra aux séminaristes d'accroître leurs capacités à traiter les questions en rapport avec les droits de l'homme dans l'exercice de leurs fonctions.

Le fait que la formation se déroule en même temps pour les éléments des contingents militaires de l'ONUB et des membres de la FDN est symbolique. Cela montre que l'on n'a jamais fini d'apprendre avec l'évolution du monde actuel où naissent tous les jours de nouveaux concepts.



C'est aussi une occasion de travailler côte à côte pour les deux forces.

«Les militaires de la mission onusienne vont partager les expériences avec leurs collègues burundais et en même temps harmoniser ce qu'ils avaient déjà appris avant de venir au Burundi», a ajouté M. Nureldin Satti.

Le chef de cabinet au Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, le Colonel Antoine Bigayi, a remercié la mission onusienne au Burundi qui a accepté de partager l'expérience de ses militaires avec les officiers de la FDN en matière de droits de l'Homme et du droit international humanitaire. « Ce bagage permettra à nos hommes de travailler correctement », a-t-il souligné.

Le colonel Bigayi a indiqué par ailleurs que les atteintes aux droits de la personne humaine constituent un fléau qui mine la société burundaise. « Cela n'épargne malheureusement pas les militaires. Les viols, la torture, les tueries aveugles et les vols à main armée sont autant de violations des droits humains commises par les hommes en uniformes », a-t-il dit. Et il faut passer par la formation

pour éradiquer ces maux.

Pour cela, a indiqué le chef de cabinet, le ministère en charge de la défense nationale et des Anciens Combattants a décidé d'inclure dans les programmes de formation des militaires burundais un cours d'initiation aux droits de l'homme et au droit international humanitaire.

Grâce à la collaboration de certains partenaires, les militaires bénéficient déjà de stages de formation dans ce domaine. Le chef de cabinet du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants espère qu'une école de maintien de la paix pourra être rapidement créée au Burundi pour inculquer davantage ces notions aux militaires. Il a rappelé que très récemment, dix militaires burundais ont été acceptés comme observateurs de l'Union Africaine dans le Darfour au Soudan. Il a rappelé aussi que grâce à la collaboration de l'ONUB, 20 autres officiers de la FDN avaient été formés dans le domaine des droits de l'Homme et du droit international humanitaire en octobre dernier 2005.

Juvénal Mazina

L'ONUB aide à la distribution d'un lot de matériel scolaire

Suite à la demande formulée par Mme Immaculée Nahayo, Présidente de l'Assemblée Nationale, l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) a accordé un soutien logistique au Gouvernement burundais pour le transport et la distribution de 387 tonnes de matériel scolaire.

Ce matériel qui est un don de l'Ouganda au Gouvernement burundais est constitué de cahiers, de crayons, de gommages ainsi que de registres pour enseignants.

Réceptionné le 12 janvier 2005 par les membres du Parlement burundais, ce lot de matériel scolaire sera distribué dans toutes les provinces du pays, aux écoliers de la première à la 6e année. Pour l'Honorable Déogratias Nshimirimana, ce don vient à point nommé. En effet, « il y a des enfants à l'intérieur du pays qui n'avaient pas encore eu de matériel scolaire depuis le début de la rentrée scolaire et qui seront maintenant servis pour bien terminer l'année scolaire », a-t-il ajouté.

Le transport du matériel du port de Bujumbura vers les chefs-lieux des 16 provinces du Burundi s'est fait du 10 au 12 janvier 2005 par des camions et des hélicoptères de l'ONUB.

L'une des missions de l'ONUB est d'assurer un soutien permanent au Gouvernement burundais tout au long du processus de paix.

Allegría Inamuco



Catherine Collignon

Rapport de la Division des Droits de l'Homme de l'ONUB

Beaucoup de violations enregistrées au mois de décembre 2005

La Division des Droits de l'Homme de l'ONUB a recensé « de nombreuses violations aux droits de l'Homme et au droit humanitaire international » au Burundi, surtout dans les provinces de Bujumbura Rural et de Bubanza où les affrontements entre la Force de Défense Nationale (FDN) et le mouvement rebelle FNL se sont poursuivis. Des affrontements qui ont occasionné la mort de plusieurs civils, et de nombreuses personnes blessées. C'est ce qui ressort du rapport sur l'état des droits humains au Burundi pour le mois de décembre que cette Division vient de rendre public.

Le rapport fait état de la poursuite des arrestations de nombreuses personnes présumées membres ou collaborateurs des FNL. Le rapport signale néanmoins que le nombre des personnes arrêtées est moindre comparé à celui des mois précédents. Par ailleurs, continue le rapport, la criminalité perdue sur l'ensemble du territoire, du fait surtout de nombreuses bandes armées en uniforme militaire et/ou en tenue civile qui s'en prennent aux biens et aux personnes.

Au chapitre des atteintes au droit à la vie, le rapport indique que « huit (8) cas d'exécution extrajudiciaire (impliquant 10 personnes) auraient été perpétrés par des militaires de la FDN, en décembre 2005. Les victimes seraient des membres présumés des FNL et se trouvaient en dehors des combats. Les auteurs présumés des cas d'exécution sommaire et extrajudiciaire bénéficient dans la majorité de ces cas d'une impunité totale, en raison même de l'absence d'enquête et de poursuite par les autorités compétentes ». Le FNL est également pointé du doigt par le rapport, qui parle de treize (13) cas d'assassinat qui auraient été perpétrés par les combattants de ce mouvement au cours de ce mois. Dix (10) personnes auraient également été tuées par les FNL dans la commune de Musigati (province Bubanza). Dans la majorité de ces cas aucune enquête n'aurait été engagée.

Le document rapporte également des assassinats perpétrés par des hommes armés non identifiés au cours de ce mois de décembre 2005, ce qui, selon le rapport est favorisé par la prolifération des armes légères au sein de la population.

Au chapitre des atteintes au droit à la liberté et à la sûreté de la personne, le rapport fait état d'une dizaine de cas de détention arbitraire et illégale imputables aux militaires de la FDN, principalement dans les provinces de Bujumbura Rural. Il s'agit de personnes détenues dans les positions militaires qui n'avaient pas encore été transférées à la police. Le document souligne néanmoins une diminution du nombre de détentions arbitraires et illégales sur les positions militaires dans les provinces de Bubanza, Cibitoke et Bujumbura Rural, de même que dans les provinces de Kayanza, Kirundo et Ngozi où huit (8) cas d'arrestations arbitraires ont été relevés, comparé à vingt et un (21) cas le mois précédent. Il semble que l'on soit passé des arrestations massives à des arrestations plus sélectives de personnes soupçonnées d'être membres ou collaborateurs des FNL, ajoute le rapport.

Concernant les atteintes au droit à l'intégrité physique, le rapport indique que les allégations de torture et de mauvais

traitements attribués aux policiers, aux administrateurs (Chefs de colline, membres de comité collinaire) et aux militaires sont nombreuses. Il cite l'exemple des militaires du 43^e bataillon de Giteranyi dans la province de Muyinga qui « se sont particulièrement illustrés en la matière au cours du mois de décembre, avec cinq (5) allégations de cas de torture et de mauvais traitements. Deux (2) des cas rapportés ont occasionné une perte en vie humaine ».

La Documentation nationale ne serait pas non plus en reste. « De nombreuses allégations de torture et de mauvais traitements dont seraient auteurs les agents de la Documentation Nationale ont été rapportées au cours de ce mois », selon la Division des Droits de l'Homme de l'ONUB. De nombreuses personnes détenues à la Documentation Nationale auraient été torturées au moyen de câble électrique, de bâton ou de barre de fer. Quelques personnes interrogées par les observateurs des droits de l'Homme portaient sur leur corps des marques qui semblaient attester de ces allégations. L'impunité continue apparemment d'être la règle, conclut le rapport.

Des cas de violences sexuelles ont été également enregistrés par les agents de la Division des droits de l'Homme de l'ONUB au cours de ce mois de décembre. Ainsi, selon le rapport, 42 cas de viol ont été répertoriés sur l'ensemble du territoire. Le phénomène de viol demeure préoccupant car il se répand de plus en plus dans les centres urbains. C'est notamment le cas dans les quartiers de la commune de Muyinga. Les auteurs en majorité sont des civils et des personnes connues des victimes, et souvent très jeunes, voire mineurs. Des cas de viol commis par des militaires ont été également rapportés.

Le droit de propriété a été également bafoué selon ledit rapport. Les actes de pillage et d'extorsion évoqués sont imputables à des bandes armées (disposant facilement d'armes en raison de leur prolifération) qui comptent parmi elles des individus démobilisés. Ainsi, sur les sept (7) cas de pillage et/ou d'extorsion de biens rapportés dans le courant du mois de décembre, notamment dans les provinces de Bujumbura Rural, Cibitoke et Bubanza, un (1) cas aurait été le fait de militaires de la FDN, et 5 seraient imputables aux FNL ou à des individus non identifiés.

A propos des conditions et respect des procédures de détention, le rapport déplore la surpopulation et l'insalubrité et des lieux de détention, qui sont les résultats de la lenteur dans le traitement des dossiers. Il souligne également la présence de nombreux mineurs dans les centres de détention. Le rapport dénonce « plusieurs cas de détention pour dette civile » qui sont contraires à la fois aux dispositions pertinentes du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et aux droits culturels ainsi qu'aux dispositions du droit positif burundais.

Le rapport indique par ailleurs que les délais légaux de garde à vue ne sont toujours pas respectés dans la quasi-totalité des centres de détention.

Michel Rwamo (Extrait du rapport de la Division des Droits de l'Homme de l'ONUB de décembre 2005)

Disette à Kirundo, le PAM intervient



Le Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies (PAM) a procédé à la distribution de 464 tonnes de vivres (maïs, petits pois, sel) en faveur de 17.500 ménages, le 17 janvier 2006. Cette distribution qui a duré cinq jours, a eu lieu dans les communes de Kirundo et de Busoni en province de Kirundo.

Comme d'autres provinces au nord du Burundi, la province de Kirundo connaît une disette dont les conséquences deviennent de plus en plus dramatiques pour les populations. Selon les habitants, «les dernières pluies datent de la fin du mois d'octobre 2005 et rien n'a donc poussé dans la commune de Busoni». Pour une population qui tire la plupart de ces revenus de l'agriculture et de l'élevage cette absence de pluie de trois mois est catastrophique.

C'est d'ailleurs ce qu'a constaté la délégation du PAM, après une visite de la localité. Le haricot a séché à peine sorti de la terre. Le sorgho, le maïs et le tournesol sont devenus des plantes rabougries de moins d'un mètre de hauteur. Les feuilles de caféiers sont fanées et il n'y a aucune cerise. Seul le feuillage des bananiers résiste encore à la sécheresse.

Les collines que l'on traverse sont abandonnées. Pour fuir la faim, certaines familles ont pris le chemin de l'exil. Les plus résistantes vont acheter de quoi manger dans des régions lointaines. Le chef de zone a indiqué que le nombre exact de personnes déjà mortes dans les centres nutritionnels est difficile à préciser mais il estime que l'effectif se situe autour de 30 personnes.

Très peu de vaches se trouvent encore en commune de Busoni. Elles ont été vendues ou sont parties en transhumance prolongée dans d'autres contrées pour échapper au manque de pâturages. Pour les chèvres, elles sont vendues à des prix dérisoires sur les marchés parce que leurs propriétaires se trouvent dans une situation d'extrême nécessité.

C'est pourquoi une foule nombreuse est venue attendre dès le levé du jour les camions de vivres du PAM au centre du marché de Gatare, dans la commune de Busoni. Les camions qui avaient quitté les magasins du PAM à N'Gozi le matin, n'étaient pas encore arrivés pour une distribution qui avait été

prévue pour 10 heures.

C'est donc à juste titre que l'arrivée de la délégation du PAM et des journalistes de l'ONUB a créé des bousculades, vite contenues par l'intervention du chef de zone Gatare.

Quand l'arrivée des camions transportant les vivres du PAM a été annoncée, «un nuage de poussières montant vers le ciel au dessus de la route a été observé sur un demi kilomètre depuis le centre de Gatare», selon un chauffeur.

« Sur les 7 000 ménages que compte Gatare, on nous a demandé de mettre sur les listes seulement 2 500 ménages qui vont recevoir les vivres du PAM aujourd'hui. Nous avons dû sélectionner les plus vulnérables», explique le chef de zone M. Dieudonné Mutarambirwa.

M. Guillaume Foliot (Chargé de Programme au PAM) a précisé que 78 tonnes de maïs, de petit pois et de sel de cuisine allaient être distribués en zone Gatare et que la distribution allait se poursuivre dans la zone de Murore voisine.

Au total, ce sont 17.000 ménages, soit 88 000 personnes vulnérables qui recevront jusqu'au 21 janvier 2006, 464 tonnes d'aide alimentaire du PAM a ajouté M. Isidore Nteturuye (Assistant au Rapport, Relations publiques et à l'Information) de la même agence.

L'ONG Care International conduit l'opération de distribution des aides du PAM sur le terrain. Les bénéficiaires de l'aide alimentaire du PAM, sont les invalides sans parents capable de les assister, les personnes âgées de plus de 55 ans qui ont des enfants de moins de 15 ans, les orphelins de moins de 18 ans, les personnes démunies sans terres comme les Batwa, les familles ayant des enfants dans les centres nutritionnels et les rapatriés.

La sélection des bénéficiaires de l'aide est faite par les responsables de l'administration locale et un comité mis en place par le PAM et son agent d'exécution, Care International. Ce comité qui a été mis sur pied au niveau de chaque colline comprend 50% de femmes et 50% d'hommes. D'autres mécanismes de vérification des listes ont été prévus pour éviter des cas de fraude.

Juvénal Mazina



Vers la modification du fonctionnement du Conseil économique et social



Les parlementaires burundais ont voté à l'unanimité le 28 décembre 2005, un projet de loi portant missions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil Economique et Social. Ce projet de loi vient modifier certaines dispositions de l'ancienne loi notamment dans la composition et le fonctionnement du Conseil.

Selon l'article 2 de cette loi, le conseil aura pour mission d'identifier les contraintes du développement et d'analyser les grands problèmes économiques, sociaux et culturels que connaît le pays.

En outre, le Conseil devra suggérer aux pouvoirs publics les voies et moyens nécessaires pour résoudre les problèmes posés

dans le domaine économique et social tels que la stabilisation du cadre macro-économique et financier, la dette publique, les réformes structurelles dans les secteurs sociaux et la bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques.

En son article 15 qui prévoit le fonctionnement du dit conseil, la loi stipule que « le Conseil se réunit une fois par trimestre en session ordinaire de 10 jours ouvrables au plus. Il peut toutefois être convoqué en sessions extraordinaires ne dépassant pas 15 jours ouvrables au total par an ».

De plus, selon l'article 17, « le conseil peut inviter à ses réunions toute personne dont il estime nécessaire de prendre l'avis. Il peut également recevoir des contributions de la part des organisations, associations ou des particuliers sur des questions en rapport avec sa mission ».

Le mandat des membres du conseil sera gratuit. Néanmoins l'Etat prendra en charge les dépenses liées au déplacement et au séjour à l'occasion de réunions et activités organisées par le conseil.

Les principales innovations introduites dans cette loi concernent la réduction de l'effectif des membres du conseil qui sont passés de 30 à 20 tandis que la durée des sessions ordinaires a été ramenée à 10 jours au lieu de 15 jours. Par ailleurs, indique-t-on, la durée totale des sessions extraordinaires est réduite de 30 jours à 15 jours. L'intérêt de cette modification est d'éviter un gaspillage de fonds qui pourraient être plus utilement affectés à d'autres fins.

Daniel Ndikumana

L'ONUB offre des houes pour le regroupement et l'auto-développement des Batwa



La Division des Droits de l'Homme (DDH) et de l'Information Publique (PIO) de l'ONUB à Ngozi, conjointement avec l'Association « Ensemble pour la Défense de la Parole de Dieu (EDPD) » ont remis un don de 25 houes à des Batwa au cours d'une visite sur les collines Rugori en zone Mihigo et Mpondogoro en zone Rukeco commune Busiga province Ngozi, où l'EDPD est en train de construire des maisons pour la communauté batwa.

A cette occasion, l'EDPD a livré à plus de 1 500 personnes

présentes sur les lieux, des messages axés sur l'importance pour la population de travailler en associations pour son auto-développement. L'association a en outre sollicité l'assistance de l'ONUB pour l'octroi des tôles et des portes pour les maisons en construction. Elle a également exprimé un besoin en formation dans le domaine des droits de l'Homme pour des responsables et des membres de leur association.

De leur côté, les officiers de la Division des Droits de l'Homme, ont présenté le mandat de cette division pour ce qui concerne la protection et la promotion des droits de l'Homme.

Ils sont venue dans leur intervention sur l'importance de respecter les droits de l'Homme et de mettre en avant la cohabitation pacifique entre les différentes communautés comme préalable au développement humain. Ils ont aussi promis au nom de la Division des Droits de l'Homme de transmettre les préoccupations des participants aux partenaires spécialisés du Système des Nations Unies ainsi qu'aux ONGs.

Mme Bernadette Ntacorugaje, Présidente de l'association EDPD, a pour sa part indiqué qu'avec cette contribution de l'ONUB en houes, ces Batwa sont encouragés et vont s'intéresser à l'agriculture comme les autres Burundais. L'Association EDPD est en train de construire des habitations aux Batwa de cette localité pour les aider à se sédentariser. L'EDPD a déjà obtenu des marais où ces Batwa pourront faire des cultures maraîchères et de la pomme de terre.

Imelda Muhitira

Actualités burundaises



50 policiers burundais pour le Darfour

Une cinquantaine de policiers burundais seront prochainement envoyés au Darfour au Soudan pour une mission de maintien de la paix. Cette annonce a été faite le 19 janvier 2006 par le Président Pierre Nkurunziza qui rencontrait les éléments de la Police Nationale dans les provinces du Sud du Burundi. Pour le respect de l'équité, le Ministre de l'Intérieur a indiqué que 25 policiers seront choisis parmi les anciens de la police, tandis que les 25 autres proviendront des éléments issus des ex-mouvements armés qui combattaient le gouvernement. Dans leurs doléances, les policiers ont notamment fait savoir qu'ils n'ont pas perçu leurs soldes depuis 10 mois. Le Président les a rassurés que la situation sera régularisée à partir de la fin du mois de janvier. Au sujet des grades qui ne sont pas encore harmonisés, le Président a dit que le statut de la Police Nationale est à l'étude à l'Assemblée Nationale.

(Source : Radio Isanganiro)

Libération de 673 prisonniers politiques au Burundi

Un premier groupe de 673 « prisonniers politiques » a été libéré le 10 janvier 2006, a annoncé la ministre burundaise de la Justice, Clotilde Niragira. « Ces prisonniers sont libérés dans le simple but de réconcilier le peuple burundais », a expliqué la ministre au cours d'une conférence de presse à Bujumbura. Elle a insisté sur le fait qu'ils bénéficient d'une « immunité provisoire ». Ils seront entendus plus tard par la Commission Vérité-réconciliation qui pourra les traduire en justice devant la chambre spéciale mixte judiciaire, une instance judiciaire qui doit être mise en place par les Nations Unies.

La libération des prisonniers politiques figurait en bonne place dans l'accord de paix pour le Burundi signé en 2000

à Arusha (Tanzanie). Le nouveau président burundais, Pierre Nkurunziza avait mis en place le 14 novembre dernier une commission chargée d'identifier les prisonniers politiques.

(Source: arib news)

17,5 millions de \$US pour les infrastructures hydrauliques

La Banque Africaine de Développement (BAD) a accordé le 10 janvier 2006 au Burundi un don de 17.5 millions de dollars américains. L'accord de don a été signé le vendredi 13 janvier 2006 à Tunis par l'ambassadeur du Burundi à Tripoli, Raphaël Bitariho, pour le compte du Burundi et par le directeur des opérations des pays du centre pour le compte de la BAD. Ce don servira à financer un important projet de réhabilitation et d'extension des infrastructures hydrauliques dans les provinces de Bururi, Gitega, Kayanza, Muramvya et dans deux quartiers de la périphérie de Bujumbura.

(Source : BAD)

Pour la promotion de valeurs démocratiques

L'ancien président de la République, le Major Pierre Buyoya, vient de fonder avec d'autres ex-présidents africains un forum des anciens chefs d'Etat dénommé « African Forum ». Ce forum a été fondé lors d'une réunion tenue en début de ce mois et qui avait groupé 15 anciens chefs d'Etat formant le groupe d'initiative. L'exécutif du forum est piloté par l'ancien président mozambicain, Joachim Chisano, comme président et l'ancien chef d'Etat béninois Nicéphore Soglo comme vice-président et l'ancien président sud-africain Nelson Mandela qui joue un rôle de membre d'honneur. L'ancien président burundais, le Major Pierre Buyoya, qui a participé à la réunion constitutive à Maputo, indique que le forum aidera à la promotion des valeurs telles que la démocratie, la paix et la sécurité et d'autres, défendues par l'Union Africaine.

(Source: RTNB)

La téléphonie au Burundi passera de 6 à 7 chiffres

L'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications (ARCT) a annoncé l'introduction, à partir du 1^{er} février 2006, d'un nouveau Plan national de numérotation téléphonique.

A partir de cette date les numéros de téléphone passeront de 6 à 7 chiffres. Les numéros des téléphones fixes seront précédés du chiffre « 2 » et ceux des téléphones mobiles du chiffre « 7 ». Les numéros des services d'urgences passeront de 2 à 3 chiffres.

(Source : Arib.news)

Les Casques Bleus éthiopiens de l'ONUB font œuvre de charité à Gitega

La conférence de presse hebdomadaire de l'ONUB du jeudi 19 janvier a été animée par le porte-parole de l'ONUB en compagnie du porte-parole militaire. Elle était essentiellement axée sur les activités de la Mission en faveur de la population burundaise.

Ainsi, les professionnels des médias présents ont appris à cette occasion que, dans le souci de venir en aide aux 94 enfants orphelins qui y résident, les membres du contingent éthiopien basé à Gitega ont fait don de divers matériels à l'Orphelinat Sainte Trinité des sœurs « Bene Berenadeta » le jeudi 12 janvier 2005.

«Le camp militaire éthiopien a offert 47 matelas, 47 lits ainsi que divers articles de cuisine à ces enfants orphelins», a précisé le commandant Momar Diagne, porte-parole militaire de l'ONUB, au cours de la conférence de presse. Le bataillon éthiopien a également offert aux 94 orphelins une contribution financière de 400 dollars. Les soldats éthiopiens étaient accompagnés par la coordinatrice du bureau régional de l'ONUB à Gitega. Le commandant Momar a, par la même occasion, annoncé que le contingent éthiopien va offrir à l'hôpital de Gitega un groupe électrogène,

400 lits et 400 matelas avant son départ définitif du Burundi prévu au début du mois de mars.

La section Information Publique de l'ONUB a de son côté distribué des fournitures scolaires aux pensionnaires de cet orphelinat : 100 crayons, 100 cahiers et 400 blocs notes.

Le porte-parole de l'ONUB, Penangini Touré, a annoncé au cours de la même conférence, que la formation des formateurs en droits humanitaires internationaux et les droits de l'Homme organisée par la section des droits de l'Homme de l'ONUB depuis le 11 Janvier 2006 a pris fin le jeudi 19 janvier. 20 officiers de la Force de Défense Nationale (FDN) et 10 officiers de la Police Civile de l'ONUB ont bénéficié de cette formation.

Il a indiqué que la deuxième phase de cette formation se tiendra prochainement à l'intérieur du pays et en langue nationale.

M. Touré a aussi mentionné la sortie du rapport mensuel de la section des droits de l'Homme de l'ONUB qui fait état de nombreuses violations des droits de l'Homme et du droit humanitaire international à travers tout le pays, surtout dans les provinces de Bujumbura rural et Bubanza, durant le mois de décembre 2005.

Josiane Kijigo

*Pour recevoir les publications de l'ONUB
veuillez écrire à l'adresse suivante:
publicinformation@un.org*

ONUB Info n°67

Chef Information Publique

Wilton Fonseca

Chef des Publications

Amadou Ousmane

La traduction

Valentine Akemfor Tazi - Anglais
Trinitas Ndayishimiye - Kirundi

Mise en pages

Désiré Ahisubije